

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES DU RHÔNE

COMMUNE DE MIRAMAS

EXTRAIT
du REGISTRE des ARRÊTES du MAIRE

N° 22/2024

Nous, MAIRE de la Commune de MIRAMAS,

O B J E T :

VU l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Marché n°23T010

«Travaux d'extension et de
réhabilitation du groupe scolaire la
Carraire»

VU la délibération n°27-2020 du Conseil Municipal de Miramas du 10 juin 2020, donnant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire,

Lot 5 : Plomberie - CVC

VU l'ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant Code de la commande publique,

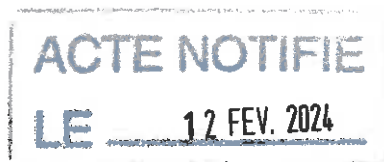
Commune de
Miramas

Nature : Décision du
Maire prise par
délégation

CONSIDÉRANT le besoin de la ville de Miramas de lancer une consultation sous la forme d'un marché de travaux en appel d'offres ouvert en vertu des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code sus-cité,

Matière : Marchés
publics

CONSIDÉRANT l'avis d'appel public à la concurrence, publié au BOAMP et mis en ligne sur le site internet de la commune le 13 novembre 2023 et au JOUE le 15 novembre 2023,



CONSIDÉRANT la date limite de réception des offres fixée au 11 décembre 2023 à 12 h 00,

CONSIDÉRANT que deux offres ont été réceptionnées dans le délai,

CONSIDÉRANT l'analyse et la notation des offres au regard des critères d'attribution figurant dans le règlement de consultation,

DECIDONS

En exécution des pouvoirs susvisés,

- **DE CONCLURE** avec l'entreprise TECHNCLIM sise 246, rue des Canesteu – ZI la Gandonne à SALON DE PROVENCE (13300), le marché de travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire la Carraire – Commune de Miramas - Lot 5, pour un montant global et forfaitaire de 921 163,63 euros HT.

- **D'IMPUTER** cette dépense afférente au marché sur le budget de la commune de Miramas, chapitre et article correspondants.

Madame La Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière d'Istres, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Miramas, le 12 FEV. 2024

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le :

12 FEV. 2024

Le Maire

Frédéric VIGOUROUX
Conseiller Métropolitain



Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, la saisine pourra notamment s'effectuer par voie de dématérialisation depuis le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID : 013-211300637-20240212-23T010_LOT5-CC



ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire
La Carraire - Commune de Miramas**

Cadre réservé à l'acheteur

CONTRAT N°

2 3 T 0 1 0

LOT 5 : PLOMBERIE - CVC

NOTIFIE LE

..... / /

Mairie de Miramas
Place Jean-Jaurès
13140 MIRAMAS
0 8000 13 140

SOMMAIRE

1 - Préambule : Liste des lots.....	3
2 - Identification de l'acheteur	4
3 - Identification du co-contractant.....	4
4 - Dispositions générales.....	6
4.1 - Objet	6
4.2 - Mode de passation	6
4.3 - Forme de contrat.....	6
5 - Prix.....	6
6 - Durée et Délais d'exécution.....	6
7 - Paiement	6
8 - Avance	7
9 - Nomenclature(s)	7
10 - Signature.....	8
ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS.....	11

Travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire La Carraire**1 - Préambule : Liste des lots**

Lot(s)	Désignation
00	LOT 0 Prescriptions communes
01	LOT 1 Désamiantage
02	LOT 2 Gros œuvre étendu
03	LOT 3 Menuiseries Extérieures / Serrurerie / Protection Solaire
04	LOT 4 Second œuvre
05	LOT 5 Plomberie / CVC
06	LOT 6 CFO / Photovoltaïque
07	LOT 7 CFA / SSI
08	LOT 8 VRD
09	LOT 9 Aménagements paysagers
10	LOT 10 Équipements de cuisine

Travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire La Carraire

2 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : Mairie de Miramas

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Ordonnateur : Monsieur le Maire

Comptable assignataire des paiements : Monsieur le Comptable Public,

Le maître d'œuvre ainsi que ses missions seront précisés ultérieurement.

3 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières n° 23T010 qui fait référence au CCAG - Travaux et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Le signataire (Candidat individuel),

M / Mme	Nicolas RICHARD
Agissant en qualité de	

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

X engage la société TECHNI CLIM..... Sur la base de son offre ;

✓ Nom commercial et dénomination sociale	TECHNI CLIM
✓ Adresse	246 Rue des Canesteu -13300 Salon de Provence
✓ Courriel	Contact.techniclim@groupech9.fr

Travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire La Carraire

Numéro de téléphone	04.12.04.09.56
Numéro de SIRET	477913396
Code APE	4322B
Numéro de TVA intracommunautaire	FR78477913396

Le mandataire (Candidat groupé),

M / Mme	
Agissant en qualité de	

désigné mandataire :

- du groupement solidaire
- solidaire du groupement conjoint
- non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement ¹, sur la base de l'offre du groupement, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

(1) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

Travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire La Carraire**4 - Dispositions générales****4.1 - Objet**

Le présent Acte d'Engagement concerne des travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire La Carraire - Commune de Miramas

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 10 lots.

4.2 - Mode de passation

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

4.3 - Forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

5 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application du prix global forfaitaire suivant :

Montant HT	: 921 163.63	Euros
TVA (taux de 20.%)	: 184 232.73	Euros
Montant TTC	: 1 105 396.36	Euros
Soit en toutes lettres	:	Un million Cent Cinq Mille Trois Cent quatre-vingt-seize euros et trente-six centimes.

6 - Durée et Délais d'exécution

Le délai d'exécution est défini(e) au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié(e).

Le délai d'exécution débutera à compter de la date fixée dans le CCAP.

7 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Titulaire du compte	TECHNI CLIM
Prestations concernées	Travaux Plomberie
Domiciliation	BPMED ISTRES PRAT
Code banque	14607
Code guichet	00258
N° de compte	00662828004

(1) Pavé à répéter et à remplir par le candidat pour chaque variante proposée

Travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire La Carraire

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID : 013-211300637-20240212-23T010_LOT5-CC

Clé RIB	
IBAN	
BIC	
Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

En cas de groupement, le paiement est effectué sur ¹ :

- un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
- les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

8 - Avance

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

NON

OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

9 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45453000-7	Travaux de remise en état et de remise à neuf

(1) Pavé à répéter et à remplir par le candidat pour chaque variante proposée

Travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire La Carraire

Envoyé en préfecture le 12/02/2024
Reçu en préfecture le 12/02/2024
Publié le 12/02/2024
ID : 013-211300637-20240212-23T010_LOT5-CC

45214210-5

Travaux de construction d'écoles primaires

Lot(s)	Code principal	Description
05	45330000-9	Travaux de plomberie-CVC

10 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A SALON DE PROVENCE

Le 11/12/2023.

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement ¹


TECHNICLIM
SAS TECHNICLIM BY GROUP TECH9
ZI La Gandonne
246 Rue des Canesteu
13300 Salon-de-Provence
04 12 04 09 56 - contact.techniclim@grouptech9.fr
Siret: 477 913 396 00032 - APE 4322B

(1) Pavé à répéter et à remplir par le candidat pour chaque variante proposée



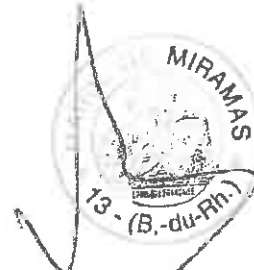
Travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire La Carraire -
ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Montant HT	: 994 163,63	Euros
TVA (taux de 20%)	: 184 932,73	Euros
Montant TTC	: 1 105 396,36	Euros
Soit en toutes lettres	Un million cent cinq mille trois cent quatre-vingt-seize euros et trente-six centimes	

La présente offre est acceptée

A Miramas
Le 12 FEV. 2024

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur,



Frédéric VIGOROUX
Maire de Miramas
Conseiller Métropolitain

NANTISSEMENT OU CESSIION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
- La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
- La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
- La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

(1) Pavé à répéter et à remplir par le candidat pour chaque variante proposée

Travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire La Carrière

.....
et devant être exécutée par : en qualité de :

- membre d'un groupement d'entreprise
- sous-traitant

A.
Le

Signature ¹

(1) Date et signature originales

ANNEXE N°1 À L'ACTE D'ENGAGEMENT**ENGAGEMENT DU CANDIDAT - CLAUSE DE PROMOTION DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION**

Au vu du présent marché, le titulaire s'oblige à s'engager à conduire une action d'insertion de personnes en difficulté d'accès à l'emploi.

L'entreprise **TECHNI CLIM**

Représentée par **M.RICHAUD Nicolas**

- déclare avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et notamment de son article relatif à l'action obligatoire d'insertion en faveur de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières ;
- s'engage à réserver, dans l'exécution du marché, **400 heures de travail** aux personnes concernées par la démarche de promotion de l'emploi et de l'insertion conformément au seuil minimum fixé au CCAP ;
- s'engage à transmettre dans les délais énoncés dans le CCAP tous les renseignements relatifs à la mise en œuvre de l'action
- s'engage à désigner un responsable de l'action obligatoire d'insertion en la personne de Monsieur **RICHAUD Nicolas**.
- s'engage à associer la Maison de l'emploi Ouest Provence à toutes les procédures de recrutement effectuées au titre de l'action obligatoire d'insertion directement par l'entreprise titulaire ou ses sous-traitants ou par les prestataires retenus (ETTI, GEIQ, AI...),
- s'engage, dans l'hypothèse où elle ferait appel à des sous-traitants :
 - à faire figurer l'obligation d'insertion dans les contrats de sous-traitance ;
 - à préciser clairement les engagements d'embauche des sous-traitants en nombre d'heures de travail réservées à des personnes en cursus d'insertion ;
 - à ce que le total des engagements d'embauche des sous traitants additionnés à l'engagement de l'entreprise soit au minimum égal au nombre d'heures minimum fixé au CCAP ;
 - à informer la Maison de l'Emploi Ouest Provence de l'identité des sous-traitants ainsi que de l'engagement d'embauche contractualisé entre les sous-traitants et elle-même.
 - pour assurer la mise en œuvre de la clause d'insertion, à appliquer la solution cochée ci dessous
 - Fais le choix parmi les options proposées ci-dessous, de l'option n°1 et renseigne la rubrique choisie.
 - Attends l'attribution du marché, pour faire le choix de l'option, en liaison avec la chargée de mission clauses d'insertion de la Maison de l'emploi Ouest Provence

(1) Date et signature originales



Travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire La Carraire

L'engagement dans le cadre de l'action obligatoire d'insertion pourra être réalisé par l

X dispositif 1 : mise à disposition de personnel

Recours à une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion. Entreprise de Travail Temporaire classée avant accepté l'arrêté du 28 novembre 2005 étendant les dispositions de l'accord national relatif à la mise en œuvre de l'article L.1251.7 du code du travail)

- o ETT, ETTI

Nom et coordonnées de l'opérateur (si identifié) :

- o ou Association intermédiaire

Nom et coordonnées de l'opérateur (si identifié) :

- o Recours à un Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification

Nom et coordonnées du GEIQ (s'il est identifié) :

L'entreprise s'engage à communiquer à son prestataire les coordonnées de la chargée de mission clauses d'insertion de la Maison de l'emploi afin d'organiser le repérage et la mobilisation des publics prioritaires ciblés par la charte locale d'insertion.

- dispositif 2 : recours à la sous-traitance ou à la co-traitance d'une partie des travaux à une entreprise d'insertion ou un atelier d'insertion**



Nom et coordonnées de la structure d'insertion :

L'entreprise s'engage à communiquer à l'entreprise partenaire les coordonnées de la chargée de mission clauses d'insertion de la Maison de l'emploi afin d'organiser le repérage et la mobilisation des publics prioritaires ciblés par la charte locale d'insertion

- dispositif 3 : embauche directe par l'entreprise**

Si connu à ce stade nombre et intitulé du (des) poste(s) proposés :

L'entreprise s'engage à communiquer la chargée de mission clauses d'insertion de la Maison de l'emploi au plus tard un mois avant le démarrage de chaque contrat le profil détaillé du poste à pourvoir afin d'organiser le repérage et la mobilisation des publics prioritaires ciblés par le dispositif des clauses sociales.

<p>Date, signature et cachet du candidat</p>  <p>SAS TECHNICLIIM BY GROUP TECH9 ZI La Carraire 246 Rue des Canestou 13300 Salon-de-Provence Tél : 04 09 66 40 00 11 - contact.lig@grouptech9.fr Site : 07 913 396 00032 - APE 4322B</p>	<p>MO</p>  <p>12 FEV. 2024</p>
---	--

Frédéric VIGORAX
Maire de Miramas
Conseiller Métropolitain

(1) Date et signature originales

SLO

Travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire La Carrère - Commune de Miramas

ANNEXE N° 2 : DESIGNATION DES CONTRAIENTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS

Designation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux			

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

\$ LOW

ID : 013-211300637-20240212-23T010_LOT5-CC

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE MIRAMAS (13)
Utilisateur : wspastell wspastell

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : 23T010_LOT5
Objet : 23T010 - Travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire la Carraire
Lot 5 : Plomberie - CVC
Marché de travaux en appel d'offres ouvert
Montant global et forfaitaire de 921 163,63 euros HT

Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2024-02-12 00:00:00+01
Nature de l'acte : Contrats, conventions et avenants
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 1.1 - Marchés publics
Identifiant unique : 013-211300637-20240212-23T010_LOT5-CC
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 013-211300637-20240212-23T010_LOT5-CC-1-1_0.xml	text/xml	2.3 Ko
Annexe (Acte d'engagement) Nom original : AE LOT 5.pdf Nom métier : 11_AE-013-211300637-20240212-23T010_LOT5-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	315.6 Ko
Document principal (Document contractuel) Nom original : Annexe Insertion lot 5.pdf Nom métier : 99_DC-013-211300637-20240212-23T010_LOT5-CC-1-1_2.pdf	application/pdf	119.5 Ko
Document principal (Document contractuel) Nom original : DECISION LOT 5.pdf Nom métier : 99_DC-013-211300637-20240212-23T010_LOT5-CC-1-1_3.pdf	application/pdf	58.7 Ko

Annexe (Renseignements, attestations et déclarations fournies par l'attributaire)	application/pdf	6.9 Mo
Nom original : CANDIDATURE.pdf		
Nom métier :		
10_AT-013-211300637-20240212-23T010_LOT5-CC-1-1_4.pdf		
Annexe (Mémoire technique)	application/pdf	41 Mo
Nom original : MT.pdf		
Nom métier :		
10_MT-013-211300637-20240212-23T010_LOT5-CC-1-1_5.pdf		
Annexe (Rapport de présentation de l'acheteur)	application/pdf	267 Ko
Nom original : RP LOT 5.pdf		
Nom métier :		
11_RP-013-211300637-20240212-23T010_LOT5-CC-1-1_6.pdf		
Annexe (Rapport de la commission d'appel d'offre)	application/pdf	110.3 Ko
Nom original : PV CAO LOT 5.pdf		
Nom métier :		
11_RA-013-211300637-20240212-23T010_LOT5-CC-1-1_7.pdf		
Document principal (Document contractuel)	application/pdf	323 Ko
Nom original : 2 A_ TECHNICLIM DPGF LOT 05 Plomberie _CVC.pdf		
Nom métier :		
99_DC-013-211300637-20240212-23T010_LOT5-CC-1-1_8.pdf		
Document principal (Document contractuel)	application/pdf	231 Ko
Nom original : 2 Bis_ TECHNICLIM DPGF LOT 05 Plomberie _CVC.pdf		
Nom métier :		
99_DC-013-211300637-20240212-23T010_LOT5-CC-1-1_9.pdf		
Document principal (Document contractuel)	application/pdf	127.2 Ko
Nom original : 2_ TECHNICLIM DPGF LOT 05 Plomberie _CVC.pdf		
Nom métier :		
99_DC-013-211300637-20240212-23T010_LOT5-CC-1-1_10.pdf		
Document principal (Document contractuel)	application/pdf	160.8 Ko
Nom original : RAO LOT 5.pdf		
Nom métier :		
99_DC-013-211300637-20240212-23T010_LOT5-CC-1-1_11.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 février 2024 à 11h32min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 février 2024 à 11h33min41s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 février 2024 à 11h33min53s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 février 2024 à 11h34min45s	Reçu par le MI le 2024-02-12